



## **SPECTACLE : LE DECONFINEMENT TOTAL, SANS DISTANCIATION, C'EST MAINTENANT !**

### **Appel au Président de la République et au Premier Ministre**

**A quelques jours de la Fête de la Musique, et alors que le Président de la République doit s'exprimer ce dimanche, les entrepreneurs de spectacles (salles, festivals, producteurs de spectacles, théâtres privés et cabarets) réclament un déconfinement total et sans distanciation pour une reprise véritable des spectacles en France.**

**Le Gouvernement a fait un premier pas en annonçant dans le cadre du PLF3, les aides apportées aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture. Le PRODISS, le CAMULC et le SNDTP saluent à ce titre, les ministères de l'Economie et du Travail pour ces mesures. En particulier, l'exonération de cotisations patronales et la garantie de pouvoir continuer à bénéficier, jusqu'en septembre, d'une prise en charge à 100% de l'indemnité d'activité partielle pour les heures non travaillées. Nous espérons toutefois que cette mesure sera prolongée au-delà : le processus de reprise sera loin d'être achevé en septembre prochain.**

**Nous nous interrogeons sur les mesures portées, de son côté, par le ministère de la Culture : 1,3 Md€ en faveur du secteur culturel, dont 949 M€ dédiés aux droits des intermittents. Doter le Centre National de la Musique d'un montant de 50 millions d'euros, face à plus de 2 milliards d'euros de pertes subies par le secteur, c'est une mesure d'urgence, à peine de sauvegarde, mais en aucun cas de relance. Et pas la moindre enveloppe budgétaire nouvelle n'est annoncée pour abonder le FUSV au-delà de son budget actuel prévu pour aider les entreprises sur la trop courte période des 10 premières semaines d'inactivité totale. Quant au crédit d'impôt pour le spectacle, un dispositif indispensable pour soutenir la reprise du secteur, il est le grand absent des mesures pour la culture !**

**Dans ce contexte, il est indispensable que le Gouvernement pose désormais, maintenant, un acte majeur pour permettre et accompagner la sortie de la crise du spectacle vivant.**

**Parce que, précisément, le spectacle est « vivant », et qu'après des mois de crise et d'arrêt des représentations, il est un antidote nécessaire au virus de la morosité sociale et culturelle amené par l'épidémie.**

**Parce que la vie doit reprendre son cours, et que l'on doit permettre, à nouveau, aux Français de vibrer à un concert, de retrouver leur(s) artiste(s) ou groupe(s) favori(s) en festival, de s'émerveiller au théâtre, de s'émerveiller au cabaret.**

**Parce qu'un vrai spectacle, c'est une communion entre des artistes et un public, c'est une émotion qui se partage et se communique. C'est une expérience sociale et un vecteur de cohésion à l'image de la culture française et de l'art de vivre de notre pays. Et parce qu'un spectacle cadencé par les contraintes COVID, avec une salle au deux tiers vide de public ne fait pas sens. La distanciation s'appliquerait aux spectacles mais pas dans les trains : une différence de traitement qui pose aujourd'hui question.**

**Parce que les entrepreneurs de spectacles sont responsables et savent accueillir du public, en toute sécurité. Ils sauront mettre en place un protocole sanitaire adapté, hors distanciation, pour assurer la préservation de la santé des spectateurs.**

**Parce que, si les spectacles ne reprennent pas, la casse sociale sera inéluctable. Parmi les seuls membres du PRODISS, la situation actuelle met en risque 21 635 artistes et techniciens en régime d'intermittence, soit 76 % des emplois du secteur. A cela s'ajoute 46 % des emplois permanents, en risque également.**

**Parce qu'après plus de trois mois d'arrêt total de leurs activités, les TPE/PME du spectacle sont, elles-mêmes, malades du Covid-19 avec plus de la moitié des entreprises en risque de faillite.**

**Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, nous en appelons directement à vous. Il faut déconfiner le spectacle vivant. L'enjeu est la survie d'un pan entier du modèle culturel de notre pays. L'enjeu, c'est la société dans laquelle nous aimons vivre, vous, nous et la grande majorité des français, et dans laquelle nous nous reconnaissons !**

## COMMUNIQUE DE PRESSE – 12 JUIN 2020

**A propos du [PRODISS](#)** : Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété est la 1<sup>ère</sup> organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle vivant privé. Les 400 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) composent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle, et 80 % du CA du spectacle musical et de variété en France. **A propos du [CAMULC](#)** : Organisation patronale représentative des Cabarets, Music-Halls et lieux de Création. Le syndicat a été créé le 13 mai 2016 sous l'impulsion de dirigeants de cabarets et Music halls situés en Régions et à Paris pour répondre au besoin de disposer d'un syndicat représentant spécifiquement les cabarets et Music Halls. **A propos du [SNDTP](#)** : Le Syndicat National du Théâtre Privé regroupe une centaine de théâtres-producteurs, de producteurs-tourneurs et de salles de spectacle tant à Paris qu'en régions. Ses adhérents présentent plus de 600 spectacles et accueillent plus de 4 millions de spectateurs par an. Historiquement, le SNDTP a été l'une des premières organisations patronales à s'investir dans la négociation d'accords collectifs et continue depuis à jouer un rôle majeur dans les instances paritaires du spectacle (groupe de protection sociale Audiens, Opco Afdas...).

---